



Maison des associations
45500 GIEN

Volailles BIO
Certifié Qualité France

L'Association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 6 mois :

Septembre 2019 à janvier 2020

Contractants : Paysans

EARL QUANTIN

Le Magny 89220 SAINT PRIVE

Tél : 03 86 74 83 05 – port 06 60 58 27 62

Mail : jean.pierre.quantin@wanadoo.fr

CONSOMMACTEUR-TRICE	
Nom :	
Adresse :	
Tél.:	
Mail :	
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Coordinatrice : Sabine Peyrard 06 82 40 92 58 - sabinepey@wanadoo.fr

Contenu du contrat

		SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER
		26	24	21	19	23
<i>On préfinance 10€ par volaille et on règle le complément le jour de la livraison</i>			VACANCES SCOLAIRES		FÊTE DE L'HIVER	
Poulet 9.50 €/kg	Petit : 1,6 à 1,8 kg					
	Moyen env. 2 kg					
	Gros : plus de 2 kg					
Pintade 10.50 €/kg						
Total par mois (10 € par volaille)						

Total CONTRAT

--

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi, aux dates indiquées de 17H45 à 19H15, à la Maison Familiale Rurale 3 avenue des Montoires à GIEN.

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité, à raison de 10,00 € par volaille.

L'appoint sera versé à la livraison en fonction du poids des volailles.

- en 1 fois : _____ €
- Par mois, soit _____ chèques de _____, _____, _____, _____, _____, _____ € à l'ordre de EARL QUANTIN

Signatures : et mention « lu et approuvé »

Paysan

Consommacteur